

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
HAUT ALLIER**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de Conseillers
Communautaires en exercice : 29
Présents : 22
Votants : 26

Date convocation : 30/11/2022
Affichage : 30/11/2022

Séance du 08 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 08 décembre à 18 H 00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président.

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Guy ODOUL, Patrick FERRERES, Marc OZIOL, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Marie-Josée BEAUD, Olivier ALLE, Rose-Marie MARTIN, Henri PROUHEZE, Thierry CHAZE, Patrice CLAVEL, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Pierre MALLET, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND.

Absents excusés : Patrick RENOUARD, Virginie FOURNIER Guy MAYRAND.

Pouvoirs : Sébastien BROUSSARD à Claude SOLIGNAC, Jean-François COLLANGE à Marc OZIOL, Guylène BLAES à Rose-Marie MARTIN, Jean-Marie BOSCUS à Patrice CLAVEL.

Secrétaire de séance : Alain GAILLARD

Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET ANNEXE 2022 DE LA MAISON DE L'ENFANCE :

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 1 suivante sur le budget annexe 2022 de la Maison de l'Enfance :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET ANNEXE 2022 DE LA MAISON DE L'ENFANCE								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2022	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant après DM 1	Crédits votés au B.P. 2020	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant après DM 1
011	60612	Energie - Electricité	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €			
	60621	Combustible	8 000,00 €	4 000,00 €	12 000,00 €			
	60623	Alimentation	27 000,00 €	3 500,00 €	30 500,00 €			
	611	Contrats de prestations de services	10 000,00 €	8 000,00 €	18 000,00 €			

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2022	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant après DM 1	Crédits votés au B.P. 2020	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant après DM 1
012	64111	Rémunération principale	144 000,00 €	8 500,00 €	152 500,00 €			
	64131	Rémunération non titulaires	165 000,00 €	2 000,00 €	167 000,00 €			
	6451	Cotisation à l'URSSAF	78 000,00 €	1 500,00 €	79 500,00 €			
	6453	Cotisation aux Caisses de retraite	54 200,00 €	1 800,00 €	56 000,00 €			
	6455	Cotisations pour assurance du personnel	9 000,00 €	4 000,00 €	13 000,00 €			
74	74751	GFP de rattachement (CCHA)				197 000,00 €	36 300,00 €	233 300,00 €
TOTAL			498 200,00 €	36 300,00 €	534 500,00 €	197 000,00 €	36 300,00 €	233 300,00 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Au registre, sont les signatures,
 Pour copie conforme,
 Au siège de la Communauté de
 Communes du Haut Allier
 Le Président,


 Francis CHABALIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.